

Itinérance  
**PAJIC**

## POUR NOUS JOINDRE

Programme PAJIC  
Cour municipale de la Ville de Montréal  
775, rue Gosford  
2<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H2Y 3B9

**CLINIQUE  
DROITS DEVANT**

Téléphone : 514 603-0265

[ville.montreal.qc.ca](http://ville.montreal.qc.ca)

Ville de Montréal : 3287 (11-2015)

Cour municipale  
**Montréal** 



## DESCRIPTION

Le programme d'accompagnement justice – itinérance à la cour (PAJIC) est un programme offert à la cour municipale de la Ville de Montréal qui vise à aider les personnes ayant déjà vécu une période d'itinérance, qui sont présentement dans un processus de réinsertion sociale et qui veulent régulariser leur situation judiciaire. Ce programme vise à diminuer l'impact de la judiciarisation afin de favoriser le cheminement personnel de ces personnes.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE PROGRAMME?

Une personne ayant vécu une situation d'itinérance et étant judiciarisée par le biais de dossiers pénaux et/ou criminels à la cour municipale de la Ville de Montréal et pour qui la situation judiciaire constitue un frein à sa réinsertion sociale. Ce programme fonctionne sur une base volontaire et la personne peut à tout moment décider de ne plus faire partie du programme.

## QUI SONT LES INTERVENANTS DANS CE PROGRAMME?

Différents intervenants sont impliqués dans ce programme sur une base quotidienne :

- la Clinique Droits Devant;
- procureurs de la poursuite;
- avocats de la défense;
- juges de la cour municipale;
- employés de la Ville de Montréal œuvrant à la perception des amendes;
- intervenants sociaux reliés à divers organismes communautaires.

## COMMENT PARTICIPER AU PROGRAMME ?

Les personnes qui décident d'intégrer le programme sont référées par la Clinique Droits Devant ainsi que d'autres intervenants sociaux, par des avocats de la défense ou par des procureurs de la poursuite.